



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de MONTGENÈVRE
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Arrêté relatif à la pratique de la randonnée, du VTT et du VAE sur les sentiers balisés en dehors du Bike Park de Montgenèvre

Le Maire de MONTGENÈVRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-4 ;

Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au Développement et à la Protection de la Montagne, modifiée le 28 décembre 2016 ;

Vu la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'Organisation de la sécurité civile, à la Protection de la forêt contre les incendies et à la Prévention des risques majeurs ;

Vu la Commission de Sécurité du Bike Park de Montgenèvre du mardi 04 juillet 2023 ;

Connaissance prise des différents itinéraires balisés sur la Commune et les opérations réalisées par la Mission de Réhabilitation des Sentiers ;

Considérant qu'il incombe au Maire de prendre toutes les mesures de sûreté et de sécurité pour prévenir tout risque d'accident sur les itinéraires de randonnée ou VTT / VAE :

ARRÊTE

Article 1 : Le Bike Park de Montgenèvre (RARM)

En période estivale, un Bike Park est créé sur la Commune de Montgenèvre, dans les secteurs desservis par le Télémix des Chalmettes et le Télésiège Débrayable des Gondrans ([annexe 1](#)). Il est géré et balisé par la Régie Autonome des Remontées Mécaniques (RARM), qui y assure les secours, et fait l'objet d'un arrêté spécifique chaque année.

Une zone ludique « Durance Park », avec modules, est aménagée entre la gare de départ du Télémix des Chalmettes et le Centre Balnéo & Spa Durancia. Elle est également sous la responsabilité de la RARM.

AR Prefecture

005-210500856-20230704-ARRETE_2023074A-AI
Reçu le 04/07/2023

Article 2 : Déclinaison de responsabilité de la RARM

La Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre n'est pas responsable des itinéraires et parcours situés sur la Commune de Montgenèvre, en dehors de son Bike Park balisé et sécurisé. Elle décline toute responsabilité sur ces sentiers.

Article 3 : Les sentiers et itinéraires de randonnée, VTT, VAE

Plusieurs sentiers et itinéraires balisés existent sur le territoire communal de Montgenèvre, en dehors du Bike Park. Ils ont notamment été identifiés et balisés par :

- La Fédération Française de la Randonnée pédestre ;
- La Fédération Française de Cyclisme ;
- Le Département des Hautes-Alpes ;
- La Communauté de Communes du Briançonnais ;
- L'Association Courir en Briançonnais pour l'Espace Trail Montgenèvre (annexe 2).

Article 4 : La Mission de Réhabilitation des Sentiers

Une Mission de Réhabilitation des Sentiers, présidée par le Conseiller Municipal Vincent VOIRON, a procédé au nettoyage et à la remise en état des itinéraires piétons et VTT / VAE.

Elle a également posé, des panneaux d'information et de présentation des parcours, sur la façade de l'OT et au départ du Télémix des Chalmettes (annexes 3, 4 et 5).

Dans ce contexte, elle informera le Maire ou son Cabinet, sur le champ, de toute difficulté ou danger ayant été porté à sa connaissance sur l'un des sentiers, susceptible de porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

Article 5 : Préservation de l'environnement

Les itinéraires sont implantés sur un territoire de qualité étant donné la forêt, les sous-bois, les prairies, ou la situation générale de montagne. Cet environnement naturel est une force pour la fréquentation de Montgenèvre, et doit être préservé.

Dans ce contexte, il est interdit d'allumer des feux, de jeter les mégots de cigarette, de sortir des sentiers, ou de porter atteinte à la faune et la flore d'une manière générale.

Article 6 : Secours

La Commune de Montgenèvre ne dispose pas de dispositif de secours en montagne. Sur les sentiers, en dehors du Bike Park, l'utilisateur s'engage sous sa propre responsabilité dans une zone naturelle de montagne.

A ce titre, le plan départemental de secours en montagne s'applique.

Il convient donc de composer le 112 pour une demande de secours, ou le 15 pour une urgence médicale. Il convient de noter que le numéro 112 est indiqué sur les flyers remis par l'Office de Tourisme, sur la charte de bonne conduite, et sur les QR codes des panneaux d'information installés (en lien avec l'application mobile SURICATE).

AR Prefecture

005-210500856-20230704-ARRETE_2023074A-AI
Reçu le 04/07/2023

Article 7 : Application de l'arrêté et porter à connaissance des usagers

Chaque usager des différents sentiers est censé avoir pris connaissance du présent arrêté, d'appliquer les règles de procédure et de bon sens nécessaires à la pratique de la randonnée, du VTT ou du VAE en montagne (annexe 5).

Comme à l'accoutumée, cet arrêté fait l'objet d'un affichage spécifique sur la borne d'affichage légal de la Mairie et sur le site internet de la Commune (montgenevre.fr).

Article 8

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Préfet des Hautes-Alpes ;
- Mme la Sous-Préfète de Briançon ;
- M. le Commandant du PGHM de Briançon ;
- M. le Commandant des CRS de Briançon ;
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montgenèvre ;
- M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Briançon / Montgenèvre ;
- Mme Alexandra JANION, 1^{ère} Adjointe chargée du Cadre de Vie ;
- Mme Michèle GLAIVE-MOREAU, 2^{ème} Adjointe ;
- M. le Médecin de Montgenèvre ;
- M. Vincent VOIRON, Conseiller Municipal en charge de la Mission de Réhabilitation des Sentiers ;
- M. le Chef de Cabinet du Maire ;
- Mme la Directrice Générale des Services de la Commune de Montgenèvre ;
- M. le Directeur Adjoint des Services de la Commune de Montgenèvre ;
- M. le Chef des Services Techniques de la Commune de Montgenèvre ;
- M. le Chef de Poste de la Police Rurale de Montgenèvre ;
- M. le Président de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques ;
- M. le Directeur Général de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques ;
- M. le Responsable d'Exploitation de la RARM ;
- Mme la Présidente de l'Office de Tourisme de Montgenèvre ;
- M. le Directeur de l'Office de Tourisme de Montgenèvre.

MONTGENÈVRE, le 04 juillet 2023.

Pour le Maire, par délégation

La 2^{ème} Adjointe,
Michèle GLAIVE MOREAU

Maire Nouveau



005-210500856-20230704-ARRETE_2023074A-AI
Reçu le 04/07/2023

Le Chenaillet
2850 m

Cabane des Douaniers
2315 m

Sommet des Angès

Col des Gondrans

Fort du Janus
2544 m

Montgenèvre

BIKE PARK

N°	Nom	Altitude
1	VERTE DES FORTS	357 m
2	BLEUE LES GONDRAINS	490 m
3	ROUGE DES PRÉS	214 m
4	VERTE LA DURANCE	325 m
5	BLEUE DU CHENAILLET	300 m
6	ROUGE CHALMETTES	365 m
7	NOIRE LES RHODOS	300 m
8	NORTH SHORE	77,66 m

PARCOURS

N°	Nom	Altitude
1	VERTE DES FORTS	357 m
2	BLEUE LES GONDRAINS	490 m
3	ROUGE DES PRÉS	214 m
4	VERTE LA DURANCE	325 m
5	BLEUE DU CHENAILLET	300 m
6	ROUGE CHALMETTES	365 m
7	NOIRE LES RHODOS	300 m
8	NORTH SHORE	77,66 m

ZONED INITIATION

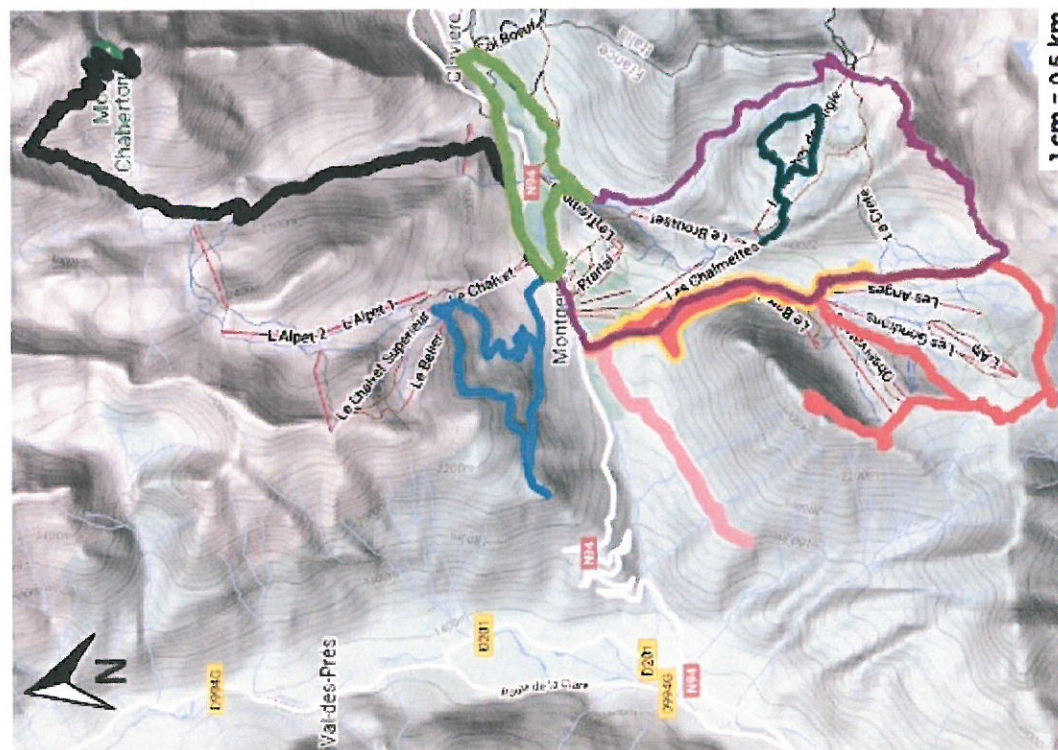
Vers Clavière **Vers Briançon**

Annexe 2 : PLAN DE L'ETM 3000 – COURIR EN BRIANCONNAIS



Annexe 3 : ITINÉRAIRE DES PARCOURS BALISÉS DE RANDONNÉE

PARCOURS BALISÉS : RANDONNÉE

**PARCOURS 1 : BOIS DE SESTRIERÈRES**6 km et 125 m⁺, temps estimé 45min à 1h30

cette jolie petite balade familiale vous fera découvrir une forêt de mélèzes sur un territoire large et peu peuplé jusqu'à un point de vue sur Briançon et ses forêts. À l'été, vous trouverez une aire de pique-nique avec tables, bancs et barbecue.

PARCOURS 2 : LA TRANSFRONTALIÈRE6 km et 110 m⁺, temps estimé 45min à 1h30

cette balade agreste à travers la forêt vous emmènera jusqu'au village maçon de Clavière. Cet espace se prête très bien à une balade en famille car il ne présente pas de difficultés particulières et est globalement ombragé. Vous pourrez y admirer de nombreuses fleurs de montagne et profiter de belles vues sur les vallées de l'Arche et de la Clavière.

PARCOURS 3 : LAC DE CHAUSSE2,78 km et 350 m⁺, temps estimé 1h30 à 2h

À l'arrivée du talus des Chalmettes, empruntez les chemins qui vous emmèneront vers le hameau du Rocher de l'Arche. Cette balade s'adresse aux familles qui souhaitent découvrir la moyenne altitude et profiter de la richesse de la faune et la flore dans un écrin protégé.

PARCOURS 4 : LAC DES ANGES6,5 km et 350 m⁺, temps estimé 2h à 2h30

Crabard en haut, vous rejoignez une piste forestière pour gagner les prés des Conches et le lac des Anges. Le retour se fait le long d'un sentier agricole longeant la buche. Vous pourrez profiter depuis le lac d'une belle vue sur le Mont Chaberton.

PARCOURS 5 : LE ROCHER DIESEL8 km et 380 m⁺, temps estimé 1h45 à 2h30

Crabard en haut, cette randonnée vous emmène jusqu'à un magnifique point de vue sur la vallée de la Clavière, puis jusqu'au restaurant d'altitude des Terrasses. Ne manquez pas d'observer la photo militaire que vous trouverez au sommet du Rocher Diesel.

PARCOURS 6 : CHENAILET14 km et 900 m⁺, temps estimé 4h30 à 5h30

Voilà, une des randonnées incontournables de Montgenèvre. Découvrez au niveau international, le sentier géologique du Chenalet vous fait voyager à travers le temps à la découverte de roches océaniques âgées de plus de 150 millions d'années.

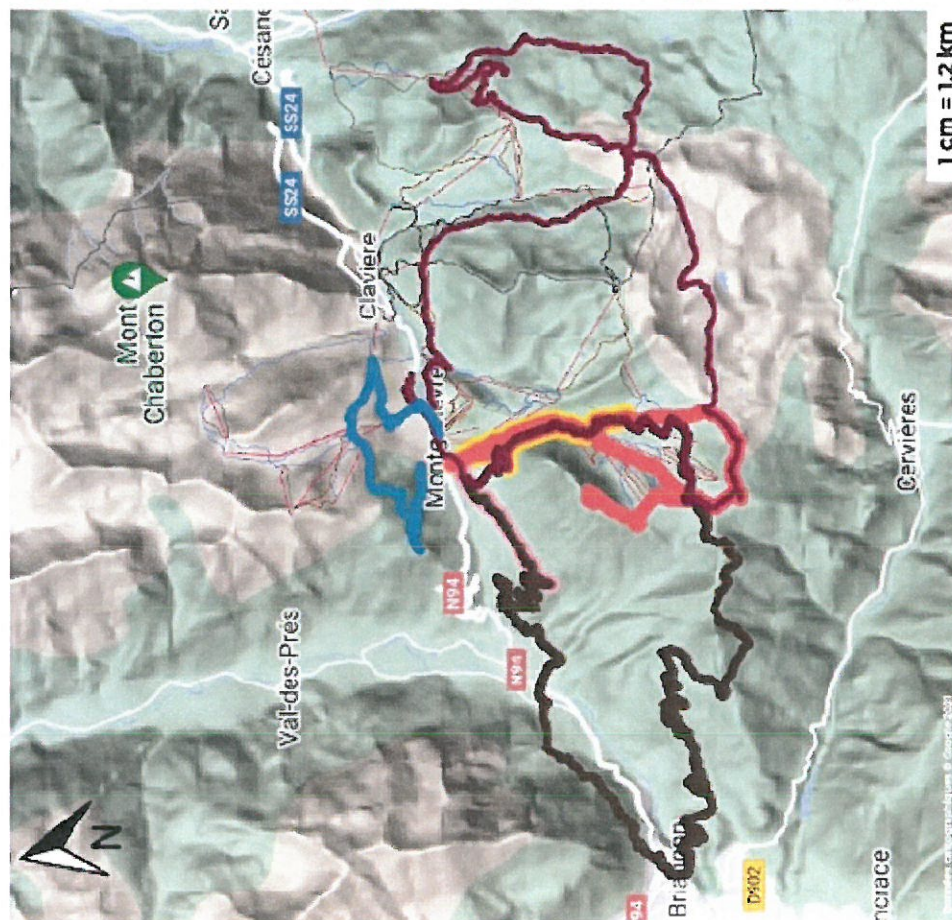
PARCOURS 7 : LE TOUR DES FORTS, JANUS17 km et 890 m⁺, temps estimé 4h à 6h

cette randonnée ravira les passionnés d'histoire et de paysages d'altitude. Elle vous fera cheminer à travers les forêts de la ligne Maginot : d'abord les Conches, puis la Vallée du Mont Chaberton. Puisque ne pas aller à la culture et randonnée ? Avant de partir, renseignez-vous à l'Office de Tourisme. Le fort du Grand Chaberton peut se visiter.

PARCOURS 8 : MONT CHABERTON17,5 km et 1280 m⁺, temps estimé 6h à 8h

Une d'altitude possible pour conquérir le « cœur des Alpes » et son mont, il vous faudra vous y rendre à la seule force de vos jambes ! Mais le jeu en vaut la chandelle, à 300 m d'altitude la vue est imprenable, pensez à emmener des vêtements chauds, votre des gants pour l'arrivée au sommet.

PARCOURS BALISÉS: VTT ET VAE



PARCOURS 1 : BOIS DE SESTRIERES

5 km et 125 m+, temps estimé 45min à 1h

Cette belle petite balade familiale vous fera découvrir une forêt de mélèzes sur un itinéraire marqué et peu connu jusqu'à un point de vue sur Biarron et ses forêts. A mi-chemin, vous trouverez une aise de pique-nique avec tables, bancs et barbe-à-papa. Si vous vous promenez au petit matin, vous aurez peut-être la chance d'observer des chevreuils, cette zone abritant également une réserve.

PARCOURS 2 : LAC DES ANGES

55 km et 350 m, temps estimé 1h30 à 2h

« Cabard en tous bois, vous rejoignez une prise forestière pour gagner les prés des Con-
drians et le lac des Arques. Le retour se fait le long d'un sentier adhérent à l'ourme, et
vous pourrez profiter depuis le lac d'une belle vue sur le mont Chabardont et apprendre sur
les roches vous environnent place aux panaches géologiques présents à l'entrée du lac.

PARCOURS 3 : LE ROCHER DISEUR

3 km et 360 m+, temps estimé 1h30 à 2h

D'abord en hiver, cette randonnée vous emmène jusqu'à un magnifique point de vue sur la vallée de la Glacée, puis jusqu'au restaurant d'altitude des Serres. Ne manquez pas d'observer la plume militaire que vous trouverez au sommet du rocher lisse.

PARCOURS 4 : LE TOUP DES FORTS, JANUS

17 km et 390 m*, temps estimé 3h à 4h

Cette randonnée s'offre aux passionnés d'histoire et de paysages d'altitude. Elle vous fera cheminer à travers les bords de la ligne Maginot, d'abord les Condards, puis le Tardieu, puis les pentes de la Montagne de la Croix. Le point culminant est à 1 100 m. Les paysages sont magnifiques, surtout à l'automne. Les randonneurs peuvent se faire accompagner par un guide. Les renseignements sont disponibles à l'Office de Tourisme de la commune.

PARCOURS 5 : CLAVIERISSIMA

38 km et 1200 m+, temps estimé 4h à 5h

littéraire reliant la France à l'Italie, avec des voies imprévisibles sur les montagnes enneigées et au-delà des forêts de la ligne magique. Cet itinéraire peut se faire dans les deux sens. Une bonne forme physique est demandée avant de s'acheminer sur cet itinéraire qui vous permettra de découvrir les beautés de la haute montagne.

PARCOURS 6: INFERNET

32 km et 1060 m+, temps estimé 4h à 5h

Cette jolie balade est réservée pour les personnes expérimentées. Au départ de Mirgogne, vous traverserez la forêt, ainsi que son magnifique panorama du col de la Chapelle des Cordons. Vous dominerez tout le Briançonnais. Malgré l'histoire, chemin sportif, ce parcours mènera les amateurs de VTT.



Annexe 5 : CHARTE DE BONNE CONDUITE EN MONTAGNE



CHARTe DE BONNE CONDUITE EN MONTAGNE

L'ÉCOSYSTÈME DE MONTAGNE EST UN TERRITOIRE FRAGILE AVEC UNE FAUNE ET UNE FLORE COMPLEXE QU'IL FAUT RESPECTER. NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS : RANDONNEUR, TRAILEUR, CYCLISTE, CAVALIER...

PRENDS LE TEMPS DE LIRE CETTE CHARTE AVANT DE PARTIR !

LE BON COMPORTEMENT À ADOPTER

- 1 Je reste sur le sentier balisé et je le partage avec les autres usagers : les vélos facilitent le croisement en se mettant sur le côté et la priorité est aux randonneurs !
- 2 Je suis responsable de mes déchets et je ne jette rien par terre
- 3 Je suis silencieux pour ne pas déranger et effrayer la faune
- 4 Je garde mon chien tenu en laisse sur les sentiers très fréquentés

L'ÉQUIPEMENT AVANT DE PARTIR EN MONTAGNE

- 1 En montagne le temps peut changer très vite : prendre un pull, k-way et de la crème solaire
- 2 J'ai des chaussures fermées et adaptées pour crapahuter
- 3 Je prends suffisamment d'eau (l'altitude déshydrate) et une collation (barre de céréales, barre de fruits...)
- 4 Mon portable est complètement chargé avant de partir

**Numéro d'urgence à contacter : 112**

En cas de problème léger sur les sentiers : signalez-le sur l'application mobile SURICATE et devenez acteur de la qualité de vos sites de pratiques. En cas de réel danger : contactez le 112 !

